



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

DISCOURS DU ROI VICTOR-EMMANUEL A L'OUVERTURE DU PARLEMENT ITALIEN.

Messieurs les sénateurs, messieurs les députés,

La patrie est libre désormais de toute domination étrangère. C'est avec une joie profonde que je le déclare aux représentants de 25 millions d'Italiens.

La nation a eu foi en moi ; j'ai eu foi en elle. Ce grand événement, couronnant nos efforts communs, donne un nouvel essor à l'œuvre de la civilisation, et rend plus sûr l'équilibre politique en Europe.

Par sa promptitude à s'organiser militairement et par l'union rapide de ses populations, l'Italie a acquis le crédit qui lui était nécessaire pour atteindre par elle-même et avec l'aide d'alliances efficaces son indépendance. Elle a trouvé un encouragement et un appui, pour cette œuvre laborieuse, dans la sympathie des gouvernements et des peuples civilisés, soutenue et accrue encore par la persévérance courageuse des provinces vénitienes dans l'entreprise commune de l'affranchissement national.

Le traité de paix avec l'empire d'Autriche, qui vous sera présenté, sera suivi de négociations qui faciliteront les échanges entre les deux États.

Le gouvernement français, fidèle aux obligations qu'il a contractées par la convention de septembre, a déjà retiré ses troupes de Rome. De son côté, le gouvernement italien,

maintenant les engagements pris, a respecté et respectera le territoire pontifical.

La bonne intelligence avec l'Empereur des Français, à qui nous sommes liés par l'amitié et la gratitude, la modération des Romains, la sagesse du souverain-pontife, le sentiment religieux et le sens droit du peuple italien aideront à distinguer et à concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et se débattent à Rome.

Plein de respect pour la religion de mes aïeux qui est aussi celle de la très-grande majorité des Italiens, je rends en même temps hommage au principe de liberté qui anime nos institutions, et qui, appliqué avec largeur et sincérité, contribuera à écarter les causes d'anciens dissentiments entre l'Église et l'État.

Ces dispositions de notre part, en rassurant les consciences catholiques, accompliront, je l'espère, les vœux que je forme pour que le souverain pontife demeure indépendant à Rome.

L'Italie est en sûreté maintenant qu'en outre de la valeur de ses fils, qui à travers les variations de la fortune ne s'est démentie ni sur terre ni sur mer, ni dans les rangs de l'armée, ni dans ceux des volontaires, elle a pour remparts de son indépendance les boulevards mêmes qui ont servi à l'opprimer.

L'Italie peut et doit donc maintenant tourner tous ses efforts vers l'accroissement de sa prospérité. De même que les Italiens ont apporté une concorde admirable dans l'affirmation de leur indépendance, qu'ils se consacrent aujourd'hui tous ensemble, avec intelligence, ardeur, et une constance indomptable, à dé-

velopper les ressources économiques de la péninsule.

Plusieurs projets de loi vous seront présentés à cet effet.

Au milieu des travaux de la paix, favorisés par un avenir assuré, nous ne négligerons pas de perfectionner, d'après les leçons de l'expérience, notre organisation militaire, afin qu'avec la moindre dépense possible l'Italie ne soit pas privée des forces nécessaires pour maintenir la place qui lui convient parmi les grandes nations.

Les mesures prises récemment dans l'administration du royaume et celles qui vous seront proposées, surtout pour la perception des impôts et la comptabilité de l'État, contribueront à améliorer la gestion de la chose publique.

Mon gouvernement a pourvu d'avance aux dépenses de l'année qui va s'ouvrir et aux paiements extraordinaires de toute nature. Il vous demandera pour 1867 la continuation des mesures financières votées pour 1866.

Ainsi le pouvoir législatif pourra discuter librement les projets de loi qui lui seront présentés pour fournir à l'État les ressources nécessaires à ses besoins, pour améliorer l'assiette des impôts et les égaliser entre les diverses provinces du royaume.

Si, comme j'en ai l'entière confiance, les populations de l'Italie ne manquent pas de cette activité qui a fait la richesse et la puissance de nos aïeux, il ne faudra pas longtemps pour que la fortune publique atteigne son équilibre définitif.

Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, l'Italie est maintenant livrée à elle-

même. Sa responsabilité est égale à la puissance qu'elle a acquise et à la pleine liberté qu'elle a dans l'usage de ses forces; ce que nous avons fait de grandes choses en peu de temps accroît pour nous le devoir de ne pas manquer à notre tâche, qui est de savoir nous gouverner avec la vigueur requise par les conditions sociales du royaume et avec la largeur voulue par nos institutions. La liberté dans nos institutions politiques, l'autorité dans le gouvernement, l'activité des citoyens, l'empire de la loi sur tout et sur tous, porteront l'Italie à la hauteur de ses destinées, à la hauteur de ce que le monde attend d'elle.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

M. le général de Montebello est attendu à Compiègne. On parle de l'entrée au Sénat de cet ex-commandant du corps d'occupation française dans la cité pontificale.

On parle plus positivement encore, par continuation, du voyage de l'Impératrice à Rome. La forme des informations recueillies à cet égard varie suivant les journaux, mais le fond est toujours le même. La *Presse* publie une note d'après laquelle « le pèlerinage que S. M. l'Impératrice a projeté au tombeau des Apôtres, et dont la pensée première remonte à l'indisposition dont le prince impérial fut atteint, il y a quelques mois, va recevoir très-prochainement son exécution. »

L'Impératrice ira à Rome les fêtes de Noël. On sait que c'est l'époque à laquelle le pape, suivant la tradition, reçoit les vœux qui lui sont exprimés pour le renouvellement de l'année, et envoie sa bénédiction apostolique à tous les souverains catholiques. L'Im-

FABLETTON.

UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïras
(Commandement de l'Église).

(Suite.)

— Eh bien ! lui disait Lacret, un peu surpris de ce motisme, à quoi donc pensez-vous, cher monsieur Varin ? Est-ce que vous avez perdu la parole ?... Morbleu ! je ne vous reconnais pas, vous d'ordinaire si gai... Qu'est-ce qui vous chiffonne ? Est-ce que le vin n'est pas bon ?

— Il est excellent, au contraire !
— Est-ce que la chair n'est pas de votre goût ?
— Tout est exquis !

— N'est-ce pas ? Eh bien alors faites vos compliments à ma fille. Oui, Messieurs, c'est ma Jeanne qui a tout ordonné, tout commandé, tout réglé.

— Vraiment, Mademoiselle ? dit M. de La Villette

père... mais il n'y a pas une Parisienne qui s'y entendraient mieux.

— Tout cela vous a un cachet d'aristocratie, de haute élégance...

— Vous me comblez, Messieurs, et je ne sais si je dois accepter tous ces éloges...

— Accepte-les, ma Jeannette, accepte-les, car tu les mérites.

Jeanne ne se sentait pas d'aise. Une seule chose la taquinait et venait attrister sa joie. C'était la veste ronde de son père.

Un instant elle avait balbutié quelques paroles pour excuser cette tenue, qui cadrait mal avec le reste, mais M. Varin avait abordé carrément la question en disant à ses convives :

— Ma foi, Messieurs, reconnaissons-le, la veste ronde n'est pas d'ordonnance : mais, de même que vous seriez fort gênés si vous étiez obligés d'en porter une, M. Lacret serait fort mal dans un habit noir. D'ailleurs, est-ce que, malgré sa simplicité et son gros drap, l'uniforme de soldat fait tache dans un banquet d'officiers ? Eh bien ! la veste du laboureur est son uniforme, son costume de combat dans sa lutte avec la nature, et un cœur d'honnête homme y bat à l'aise.

— Merci, notaire, dit le père Lacret en tendant la main au vieux tabellion, vous parlez peu, mais vous parlez bien.

En ce moment on versait le champagne.

— Messieurs, dit le père du nuageux Saint-Yves en élevant son verre, je bois à la veste du travailleur des champs, ce vêtement grossier, il est vrai, mais solide, et qui résiste aux fatigues d'un labeur continu comme la véritable amitié survit aux revers de la fortune !

A la veste du laboureur ! à la veste de M. Lacret !

— Merci, Monsieur, répondit le père Lacret, dont le champagne déliait de plus en plus la langue, mais qui ne perdait pas de vue son projet d'acquisition, merci ! et pour vous prouver que je suis sensible à votre politesse, eh bien ! j'ai ajouté deux mille francs à mon offre de tantôt.

— Oh ! mon père, fit Jeanne, sur qui le philtre champenois opérait un peu, oh ! mon père ne parlons pas d'affaires à table !

— Cependant, Jeannette...

— Non, père... vous avez eu tout une heure pour causer de ces vilaines choses avec M. de La Villette...

— Permettez, chère enfant, interrompit le no-

taire, ce que vous appelez ces vilaines choses ont leur sérieuse importance, et c'est justement pour en parler que nous sommes ici.

— Certainement, ma fille...

— Et vous, monsieur de La Villette !

— Monsieur votre père et monsieur Varin ont raison, mademoiselle, nous sommes ici pour parler affaires.

— Comment ! vous aussi, monsieur de La Villette, vous êtes de cet avis et vous vous mettez contre moi ! ah ! c'est mal... Voyons, Monsieur, continua-t-elle en s'adressant à M. Saint-Yves, est-ce que vous n'allez pas vous mettre de mon côté ?

— Mademoiselle, vos désirs sont des ordres, et je dis avec vous : A demain les affaires sérieuses.

— C'est cela : à demain... D'ailleurs, le café nous attend au salon !

— Est-ce votre avis, Monsieur ? dit Michel de La Villette au père Lacret.

— Est-ce que j'ai un avis avec cette mauvaise espiègle ?...

On se leva de table : cette fois M. Varin fut en retard, et le jeune homme put offrir son bras à Jeanne, qui l'accepta avec empressement.

— Ah ! Mademoiselle, murmura Saint-Yves en

pératrice, en accomplissant son pèlerinage au tombeau des Apôtres « pourrait ainsi recevoir » à Rome même la bénédiction pontificale. »

Le *Pays* annonce que « l'auguste mère du Prince impérial aura naturellement une entrevue avec le vénérable parrain de son fils. Cette entrevue sera nécessairement d'un caractère tout privé, dit le même journal, mais nous sommes convaincus néanmoins qu'il en sortira l'affermissement des sentiments de concorde et des pensées de conciliation qui animent également les cours de Rome, de France et d'Italie. »

L'Impératrice serait de retour à Paris pour les réceptions habituelles du nouvel an. Les paroles que prononcera à cette occasion le chef de l'Etat serviront peut-être de préface au discours d'inauguration de la session prochaine.

Le voyage du pape à Civita-Vecchia est ajourné.

On prête aux chefs du parti unitaire dans Rome, c'est-à-dire probablement aux alliés secrets de la cour de Florence, un plan dont la stricte exécution révélerait le plus rare esprit de discipline. Les Romains se borneraient à des démonstrations tout-à-fait pacifiques immédiatement après le 15 décembre. Ils manifesteraient aussi le vœu de voir le pape s'entendre avec l'Italie et leur accorder la qualité de citoyens italiens. Ces démonstrations ne dureraient que quelques jours, après quoi tout rentrerait dans le calme. Cette situation serait maintenue jusqu'au 29 juin 1867, époque désignée pour la célébration du dix-huitième anniversaire du martyre de St-Pierre. Si l'entente entre Rome et l'Italie n'était pas effectuée à l'expiration de ce délai, les Romains reprendraient leur liberté d'action.

D'une autre part, le désir du gouvernement français paraît être d'éviter autant que possible toute complication sérieuse pendant la durée de l'Exposition universelle de 1867. Mais l'état général des choses en Europe et spécialement les troubles contre lesquels lutte avec si peu de succès l'empire turc, autorisent quelques craintes. L'entente cordiale qui, à en juger par le langage de *l'Invalide russe* et de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, tend à s'établir de plus en plus entre les cours de Saint-Petersbourg et de Berlin, ne saurait, en outre, manquer d'attirer l'attention.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se déclare complètement d'accord avec *l'Invalide russe* sur la différence qui existe entre les insurrections de Pologne et de Candie. Elle dit, en outre, que c'est grâce à la haute sagesse et aux paroles convaincantes du prince Gortschakoff qu'on est arrivé à prévenir une crise, et que l'Autriche elle-même, reconnaissant le danger de ses tendances polonaises, a déployé, malheureusement un peu tard, une grande sévérité.

étouffant un soupir, quelle délicieuse soirée j'ai passée!

CHAPITRE IV.

Où MM. de La Villette pratiquent des mines, des sapes et creusent en parallèles devant la place.

Une quinzaine de jours s'est écoulée depuis le grand dîner, et bien que M. Michel de La Villette ait eu avec le père Lacret plusieurs conférences, la question de la vente n'est pas plus avancée qu'au premier jour, au grand désappointement du père de Jeanne, qui regardait cette affaire comme des plus faciles à mener à bonne fin.

Il n'en avait rien été; au moment où l'acquéreur pensait toucher à une conclusion heureuse, le vendeur soulevait une objection qui ramenait tout au point du départ, sans qu'il fût permis au brave M. Lacret de se fâcher, tant maître de La Villette était habile.

Ainsi que cela arrive presque toujours en pareil cas, ces obstacles ne faisaient qu'attiser le désir de possession qui s'était emparé du riche fermier, au point que, négligeant presque ses intérêts, il en était venu à faire de cette acquisition une question d'amour-propre.

Les derniers avis du Mexique (voie de New-York), constatent que l'empereur Maximilien trouve plus d'appui qu'auparavant auprès des Mexicains.

LA CORÉE.

Le correspondant du *Nouvelliste de Rouen* envoie à cette feuille des détails assez intéressants sur l'attitude prise par la France dans les affaires de Corée :

« Voici, dit-il, ce qui se serait passé à l'époque où survinrent les événements de Corée. M. Bellonet, à la nouvelle de l'exécution de nos missionnaires, crut devoir rédiger une note destinée au prince Kong, note dans laquelle il laissait entrevoir l'éventualité d'une intervention française en Corée.

« Le prince Kong, qui joint aux lumières d'un diplomate européen la finesse ordinaire des diplomates chinois, répondit que cette communication ne pouvait concerner son gouvernement, le lien de vasselage qui unit le royaume de Corée à l'empire de Chine étant purement nominal; que par conséquent si la France devait intervenir en Corée, elle était juge de ce qu'elle devait faire à cet égard, et que le gouvernement chinois n'avait point à se mêler de l'affaire en question.

« Alors, si mes renseignements sont exacts, notre chargé d'affaires se serait adressé à l'amiral Roze, commandant la station navale des mers de Chine, et il l'aurait invité à agir dans la circonstance pour le mieux des intérêts français en Corée. L'amiral Roze, qui n'avait à sa disposition que des moyens d'action inefficaces pour tenter un débarquement, se serait borné à montrer le drapeau français sur les côtes de la Corée pour prévenir par cette démonstration de nouveaux actes de persécution. Il se serait maintenu, du reste, dans une stricte neutralité en attendant les instructions du gouvernement impérial. Telle est, je crois, la vérité sur cette affaire. »

DEUX EXPLOSIONS DE FEU GRISOU EN ANGLETERRE.

Une double dépêche télégraphique, arrivée à Paris, annonçait que deux explosions avaient eu lieu dans les mines de charbon, en Angleterre. Le premier télégramme parlait de 300 morts, et le second de 20 seulement.

Voici à ce sujet les détails que nous trouvons dans les journaux de Londres.

Mercredi, vers une heure de l'après-midi, les habitants de Hoyla Mill, village situé à environ un mille et demi (un peu plus de deux kilomètres) de Barnsley, furent terrifiés par le bruit d'une explosion soudaine, qui fit trembler la terre. Tous les gens de Yorkshire, vivant dans un pays de mines de charbon, sont, hélas! trop accoutumés à entendre de pareilles détonations et à en deviner la cause. Tous les regards se tournèrent aussitôt vers la

maître de La Villette père suivait avec une joie contenue les progrès de sa tactique, tactique double qui consistait d'une part à gagner du temps pour laisser à son fils le loisir de faire son siège, et d'autre part à se préparer des conditions meilleures de vente, au cas où les projets de mariage par lui conçus viendraient à échouer.

« Le beau Saint-Yves, de son côté, n'avait pas — comme disent les bonnes gens — tiré sa poudre aux moineaux, et ses affaires étaient en bon chemin auprès de Jeanne.

En effet, le troisième dimanche qui suivit le dîner, la jeune fille laissée seule à la ferme pendant le temps de la grand-messe, retirée dans sa chambre, écrivait ce qui suit à son amie Mlle de Roncey :

« Ma chère Cécile,

« Après ta lettre et la bonne nouvelle que tu m'y donnes, tu dois être singulièrement surprise de n'avoir reçu de moi aucune réponse.

« Ah! ma chère, c'est que depuis le jour où tu m'as annoncé que je serais ta demoiselle d'honneur, il s'est accompli des événements à la ferme.

« J'aime, ma chère Cécile, j'aime et je suis aimée! aimée comme je voulais l'être. J'ai rencontré sur ma route cette autre moitié de moi-même que tant d'au-

direction de la mine des Chênes, où on aperçut un épais nuage de fumée, sortant de l'entrée principale de la houillère.

Chacun se précipita vers cet endroit, et bientôt, sur le bord de l'ouverture, étaient rangés principalement des femmes et des enfants dans une douleur effroyable, pleurant et sanglotant tous à fendre l'âme.

La police du comté arriva en même temps et fit tous ses efforts pour empêcher les deux ou trois mille personnes réunies sur le lieu du sinistre de gêner, par leur présence, les travaux de secours qu'on commençait déjà à organiser, sous la direction d'un des propriétaires de la mine, M. T. Dymond.

On descendit dans la mine, non par l'entrée principale, d'où la fumée s'élançait encore en noirs flocons, mais par la seconde ouverture. On remonta d'abord quelques mineurs, tous horriblement brûlés. Mais la mine des Chênes est une des plus considérables du pays, elle emploie 400 ouvriers, et elle s'étend sous terre sur une longueur de plus de 2 milles (environ 3,600 mètres, le mille égalant 1,609 mètres). On ne put donc retirer d'abord que les mineurs qui se trouvaient, au moment de l'explosion, près de l'ouverture du puits.

A cinq heures, il n'y avait encore que trente mineurs remontés à la surface. La plupart étaient morts, et les autres si horriblement brûlés qu'il reste peu d'espoir de leur sauver la vie. Plusieurs des apprentis, âgés de douze à quatorze ans, étaient si affreusement brûlés que leurs parents avaient peine à les reconnaître. Il fallait examiner leurs vêtements, les boutons de leurs vareuses.

De toutes les mines voisines arrivaient des hommes et des secours, les travaux marchaient énergiquement. Mais, à cause de la grande étendue des galeries, il faudra bien du temps avant qu'on ait retrouvé tous les cadavres; et il n'y a guère d'espoir d'arriver à temps pour secourir les ouvriers que l'explosion pourrait n'avoir pas tués sur le coup. L'opinion des gens les plus experts en ces matières était que ce sinistre sera le plus terrible qu'on ait encore vu dans le district, où pourtant il y en a eu de si nombreux. Ainsi, il y eut, en 1857, l'explosion de Lundhill, dans laquelle cent quatre-vingts mineurs périrent, et celles d'Edmond's Main, en 1862, qui coûtèrent la vie à cinquante-neuf ouvriers.

La mine des Chênes est elle-même fatalement célèbre pour les explosions nombreuses qui y ont répandu la mort.

En mars 1847, pour ne citer que cet exemple, le feu grisou éclata dans cette mine, profonde de deux cent soixante-dix pieds anglais et tua soixante-treize personnes.

Les sauveteurs devaient travailler toute la nuit, se relayant par escouades. A sept heures du soir, on avait retiré seulement 32 cadavres et 10 individus qu'on espère sauver. Il reste encore 363 ouvriers dans les galeries.

L'ingénieur et ses aides, descendus dans la mine, ont trouvé 38 cadavres étendus dans un rayon de 50 yards (45 mètres) près de l'ouverture du puits. Tous les chevaux sont morts sans aucun doute.

Le plus terrible, c'est que l'opinion des ingénieurs est que pas un des 363 ouvriers en core dans les galeries ne sera retrouvé vivant.

Un de ceux qu'on a eu le bonheur de ramener, blessé légèrement, avait dans la main remontant sur le sol, le cadavre d'un chien.

Deux jours avant la catastrophe de la mine des Chênes de Barnsley, dans le Yorkshire, c'est-à-dire lundi, une explosion avait éclaté dans un autre district minier, situé plus au nord, à Bittle Hulton, près de Manchester. Heureusement, les conséquences de ce sinistre seront moins terribles que celles du Yorkshire, car la plupart des mineurs avaient quitté leurs abris, et 24 d'entre eux qui y restaient encore furent les seules victimes de l'accident. Bien plus, quoique tous soient brûlés et blessés, on espère que quelques-uns seulement succomberont à leurs blessures.

Barnsley, jeudi. — Une nouvelle explosion s'est produite dans la houillère des Oaks, ce matin vers neuf heures moins dix minutes, tandis que l'on s'occupait d'en tirer les cadavres des victimes. Un grand nombre de volontaires étaient descendus dans la mine ce matin; il est presque hors de doute que tous ont péri, dans cette seconde catastrophe, victimes de leur dévouement. Parmi eux se trouve le régisseur de la houillère, M. David Sevard, qui a été le premier à y descendre hier avec M. Dymond. A huit heures ce matin, on avait déjà retrouvé 80 cadavres; plusieurs mineurs retirés vivants sont morts depuis.

Il reste environ 250 corps dans le puits, outre les pauvres malheureux dont on ignore le sort. La détonation a été comme celle d'un coup de canon, et a secoué la masse entière des travaux de la mine, ainsi que les habitations voisines. La nouvelle de la seconde explosion s'est répandue avec la rapidité de la poudre. Des centaines d'amis, de parents et de voisins sont accourus autour du puits, et la scène navrante d'hier s'y est renouvelée. Les dernières nouvelles nous apprennent heureusement que tous les volontaires descendus au secours des mineurs engloutis hier ont été retirés vivants.

Pour les articles non signés : P. Gobet.

Nouvelles Diverses.

Les pertes causées par les dernières inondations s'élèvent, dans un seul département, celui de la Haute-Loire, à la somme de 5 millions 499,424 fr. Cette estimation a été compilée par l'administration des contributions directes.

tres cherchent sans la trouver!

« Il est jeune, il est noble, il est beau, il est poétique, il appartient à cette famille d'âmes d'élite que Dieu a créées pour le bonheur de la femme, et qui, restées pures au milieu de la corruption du siècle, sont autant au-dessus des autres hommes que l'or est au-dessus du fer, et le diamant au-dessus du caillou du chemin!

« Tu te souviens sans doute que, dans un post-scriptum à ma lettre, je t'ai annoncé que nous devions avoir à dîner un monsieur et son fils. Ce dîner a eu lieu, et il a décidé de ma vie entière.

« Je ne te raconterai pas en détail mes émotions pendant et après cette entrevue, sache seulement qu'à la première vue, M. Saint-Yves de La Villette, un joli nom, n'est-ce pas? — a produit sur moi une vive impression.

« Quelle distinction dans son langage! quelle délicatesse dans ses sentiments! Il ne me fut pas bien difficile, tu le penses bien, de voir que je ne lui étais pas indifférente; à défaut de sa voix, ses yeux attachés sur moi à la dérobée m'expliquaient avec une éloquence persuasive ce qui se passait dans son cœur! et je ne fus pas surprise quand sa bouche me confirma ce que j'avais deviné dans son regard.

« Notre dîner avait eu lieu le jeudi. Le dimanche suivant MM. de La Villette père et fils, — père est fort bien aussi — vinrent nous faire la visite.

« C'était à l'heure de la messe, heure matinale sans doute, pour une visite; mais il ne faut pas oublier que nous sommes à la campagne et que ces messieurs sont nos voisins.

« D'ailleurs, ils avaient une raison pour agir ainsi: une affaire appelait M. de La Villette père à Paris le même jour, et il n'avait pas voulu partir sans nous voir.

« Mon père était à l'église. Heureusement j'étais à la maison, et bien m'en avait pris cette fois encore, puisque sans cela ces messieurs n'eussent trouvé personne.

« Discret encore, M. Saint-Yves s'abstint de parler. Pauvre jeune homme! ses soupirs parlaient pour lui. Mais son père, resté seul un instant avec moi pendant que le fils allait au-devant de mon père, me fit comprendre par de délicates allusions l'effet que j'avais produit.

« Appelle-moi coquette, si tu veux, mais je te suis fière et heureuse de cette demi-confiance.

« Quatre jours après — ces messieurs étaient ven-

— Les listes de souscriptions en faveur des victimes des inondations s'élèvent, pour toute la France, à 4,353,033 fr. 52 c.

— Le *Journal de la Vienne* annonce que Lamirande a laissé écouler le défilé de trois jours sans se pourvoir en cassation.

— En raison des nouvelles reçues par Southampton, et signalant une épidémie de fièvre jaune intense à Saint-Thomas, le paquebot français parti le 16 de Saint-Nazaire a reçu l'ordre de se diriger sur la Havane et le Mexique par la voie de la Martinique, au lieu de celle de Saint-Thomas.

— On parle d'une découverte précieuse qui doit amener une révolution dans l'éclairage actuel. Il s'agit d'un gaz engendré par l'air et composé d'air atmosphérique, de vapeur d'eau et de vapeurs d'hydrocarbure. Ce gaz est inexplosible, portatif et économique. Il ne salit ni ne détruit les appareils ou tuyaux au sein desquels il est engendré et où il circule. Il ne demande aucun entretien, n'exige aucun emploi de chaleur, ni gazomètres, ni cornues.

Il fournit, à peu de frais, une lumière belle et blanche, sans odeur et sans fumée. Chacun, tant est simple et facile la préparation de ce gaz, pourra avoir chez soi son usine particulière, portative et d'un volume des plus restreints.

Il paraît que ce gaz peut, en outre, s'appliquer comme force motrice dans les petites machines de un à quatre chevaux de force, en remplacement de la vapeur d'eau.

S'il en était ainsi, nous classerions cette invention parmi les plus utiles de l'époque.

Des expériences analogues à ce mode d'éclairage ont été faites à la Société d'encouragement, sous la direction de M. l'abbé Moigno; mais nous ne savons pas encore si la mise en pratique du procédé que nous venons de signaler a été effectuée.

— Beaucoup de personnes s'imaginent que les règlements qui interdisent de fumer en chemin de fer ne s'appliquent pas aux wagons de troisième classe. C'est là une erreur absolue. Le règlement est le même pour toutes les classes, et si l'usage a amené la tolérance, c'est toujours sous la réserve expresse du droit qu'a chaque voyageur de s'opposer à ce que l'on fume dans le compartiment qu'il occupe. Un voyageur vient d'en faire l'expérience à ses dépens. Ayant refusé d'obéir à l'injonction d'une dame qui l'engageait à éteindre sa pipe, il a vu sa pipe cassée par cette dame, et a riposté par un vigoureux soufflet.

Traduit en police correctionnelle et la question de voie de fait laissée dans l'ombre, il s'est vu condamner à 200 fr. d'amende pour infraction aux règlements sur la police des chemins de fer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche matin un jeune enfant de 3 ans 1/2 s'est noyé dans un bassin de jardin. Ce bassin était cependant renfermé par un treillis de 0^m50 environ. L'enfant a ouvert la porte, et est tombé dans l'eau. Ses parents le laissaient prendre ses ébats dans le jardin et ne se sont pas aperçus immédiatement de sa disparition; ce n'est que plus tard qu'ils ont vu sa casquette surnager, et ont eu un pressentiment du malheur qui les frappait. Ils n'ont retiré qu'un petit cadavre, l'asphyxie était complète.

Dimanche soir, la représentation théâtrale a été marquée par un incident fâcheux et qui a causé une véritable émotion dans le public.

La salle était comble, pour assister à une première représentation de la *Dame aux Camélias*, pièce dans laquelle M^{me} Doche a créé le rôle de Marguerite Gauthier. Tout marchait à merveille. Chacun rivalisait dans le jeu et la diction. Un peu avant la fin du second acte, M^{me} Doche s'est trouvée indisposée; elle a perdu complètement connaissance sur la scène. Le rideau a été baissé, et le médecin a été appelé pour lui porter des secours. Cet événement a causé un effroi général; mais bientôt le public a été rassuré, et M^{me} Doche a pu reprendre son rôle, qu'elle a continué avec le même succès et le même entrain; elle était bien secondée, du reste, par les acteurs qui composent la troupe de M^{me} Annet-Giblon.

Souscription ouverte au Secrétariat de la Mairie de Saumur, en faveur des inondés.

7^e liste.

M. Menut, directeur de l'usine à gaz.	20 fr.
Montant des listes précédentes.	489 50
Total.	509 50

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu le communiqué suivant :

Dans son numéro du 13 décembre, le *Journal de Maine-et-Loire* annonce qu'une jeune fille de onze ans vient de mourir de faim, rue de Chabrol, n° 63.

La jeune fille dont il est question est décédée le 7 décembre, à deux heures du soir, au domicile désigné par le journal.

Il résulte du certificat du médecin qui l'a visitée à plusieurs reprises, certificat déposé à la Mairie le jour même de la mort, que le décès a eu lieu par suite d'une *pneumonie aiguë*, avec caractère typhoïde.

Il est difficile de comprendre qu'un journal puisse accueillir un fait d'une telle gravité, sans s'assurer de l'exactitude des renseignements qui lui ont été transmis.

(Communiqué).

Cette année, les poires et les pommes se conservent difficilement. Comment prévenir leur décomposition? En choisissant un endroit sain et sec, autant que possible, au rez-de-chaussée, et non, suivant une coutume blâmable, dans les caves ni aux greniers.

La *Gazette des Campagnes* recommande ensuite de placer sur ce sol une couche de 10 centimètres de paille de seigle; de disposer sur cette paille un lit de fruits de l'épaisseur de 10 centimètres; de saupoudrer avec du plâtre ou d'ajouter dessus une nouvelle couche de paille de seigle et de fruits, on saupoudrera encore avec du plâtre, et de construire ainsi cinq à six lits de paille et de fruits. Les fruits se conservent parfaitement. Le plâtre en absorbe l'humidité; tel est son mode d'action que les fruits piqués ou tarés se conservent aussi bien que ceux qui sont sains; le mal s'arrête et les portions altérées tombent en escharres desséchées, laissant ainsi les fruits arriver à leur parfaite maturité en conservant leur qualité.

Quant aux pommes de terre, le même moyen donne des résultats tout aussi heureux. On remarque même qu'elles conservent leur fraîcheur et ne poussent pas ces longs jets blancs qui nuisent à leur qualité nutritive, et les rendent impropres à la plantation. Ce moyen peut être essayé sans grands frais pour préserver les tubercules de la maladie qui, depuis si longtemps, fait le désespoir des cultivateurs.

Ces excellentes recettes sont d'autant plus économiques, que le plâtre qui a servi à protéger les fruits contre l'humidité est bon pour être employé comme ciment, ou pour plâtrer les trèfles et les luzernes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 16 décembre. — Les chances d'arrangement avec les Hongrois semblent augmenter. On assure que le conseil des ministres s'est réuni dans le but de préparer la nomination d'un ministre responsable.

Il a été décidé, en principe, que Vienne serait fortifiée. Le colonel Dunckler est désigné comme directeur des travaux à exécuter.

On assure que l'envoyé de Serbie, M. Marinovitch, a obtenu de M. de Beust la promesse que le gouvernement autrichien ferait des démarches auprès de la Porte et auprès des quatre puissances signataires du traité de 1856, pour que les vœux de la Serbie soient pris en sérieuse considération.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 15 décembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le général Dix. — Ga-

varni. — *La France nouvelle illustrée* (5^e livraison) : Amiens. — Voyages excentriques : histoire de trois capsules (suite). — Les abus. — Un cours de littérature : les *Odeurs de Paris* ou la classe de M. L. Veullot. — Les quatre journées de Jean Gourdon, nouvelle. — Les coulisses de la Bourse. — Fabrication des aiguilles. — *Les chefs-d'œuvre des arts industriels*. — Chronique musicale. — Courrier de la semaine. — Mgr Pavy.

Gravures : Départ des troupes françaises de Rome. — Le général Dix. — Vote pour la députation vénitienne au palais Ducal, à Venise. — Députation allant remettre un drapeau d'honneur offert par la ville de Gènes. — Service funèbre célébré à Venise dans l'église San-Salvador. — Démonstration réformatrice à Londres. — Le meeting dans les jardins de Beaufort-House. — Un cours de littérature : les *Odeurs de Paris* ou la classe de M. L. Veullot (12 gravures). — Théâtre du Vaudeville : *Maison neuve* (4^e acte). — Spéculateurs au café pendant la Bourse. — La fabrication des aiguilles (8 gravures). — Mgr Pavy, décédé évêque d'Alger. — *Récits sur la vie des plantes*, par M. J.-H. Fabre; *Histoire de la bûche* (2 gravures). — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 15 Décembre.

Froment (l'h. 77 k.)	25 35	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	24 36	(hors barrière).	67 65
Seigle.	15 50	Paille de litière, id.	—
Orge.	14 50	Foin.	59 40
Avoine (entrée).	13 50	Luzerne (les 750 k)	57 15
Fèves.	16 —	Grainede lin (70 k.)	28 —
Pois blancs.	23 —	— detréde(°)k	130 —
— rouges.	22 —	— de luzerne.	105 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de colza 65 k	37 —
Huile de noix 50 k.	80 —	— de chenevis 28 —	
— de chenevis.	50 —	Amandes cassées	
— de lin.	52 —	(les 100 k.).	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité	90 à 100
Id.	2 ^e id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1866.	1 ^{re} id.	35 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 65
Champigny, 1866.	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1866.	2 ^e id.	60 à 65
Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866.	1 ^{re} id.	55 à 60
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 75.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 97 60.

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

dans cet intervalle voir mon père — j'eus occasion de rencontrer M. Saint-Yves sur la grève. A ses regards je devinai qu'il aurait bien voulu me parler; malheureusement Marianne était avec moi, et notre conversation se résuma dans quelques phrases polies.

Il n'en fut pas de même le dimanche suivant, M. Saint-Yves ayant absolument besoin de parler à mon père, et croyant que le mauvais temps l'empêcherait d'aller à la messe — il pleuvait à torrents — se présenta chez nous.

J'étais seule, et mon père ne devant pas tarder, je crus poli de le prier de l'attendre un peu, d'autant plus que la pluie redoublait.

Que se passa-t-il et comment aux simples compliments d'usage, aux banalités de la politesse succédèrent des paroles pleines de tendresse, un aveu brûlant et cependant respectueux? Je l'ignore; mais au bout d'une heure, M. Saint-Yves était à mes genoux, me jurant un éternel amour. Je ne lui dis pas, moi, que cet amour je le partageais; non, je ne dis rien, et cependant il s'en alla radieux.

Comment tout cela finira-t-il? va me dire madame ta raison qui condamne les entrainements du cœur. Mais par un mariage, s'il vous plaît! Et qui sait si, au lieu que ce soit ton père qui demande au

mien une demoiselle d'honneur, ce ne sera pas le mien qui te prie de venir en cette qualité assister au triomphe de ta bienheureuse amie qui t'embrasse.

» JEANNE LACRET. »

Les choses, comme on le voit étaient dans la voie la plus favorable pour MM. de La Villette, qui, dans cette circonstance, avaient manœuvré avec autant de bonheur que d'habileté.

Si la pauvre Jeanne avait pu connaître les pensées secrètes du père et du fils, elle eût été fort déçue et eût pleuré assurément sur ses illusions déçues.

Mais il lui semblait si naturel qu'on l'adorât à première vue, qu'il ne pouvait entrer dans son esprit, qu'un odieux calcul guidât cette âme d'élite qui avait nom Saint-Yves.

Rencontres et visites à des heures insolites, réticences, soupirs, tout avait été calculé. C'était parce qu'il savait qu'elle n'allait pas à la messe que, sûr de la trouver seule, le beau et rusé Saint-Yves, s'était présenté chez M. Lacret chaque dimanche matin, contre tous les usages reçus.

C'était après l'avoir surveillée avec soin qu'il avait pu la rencontrer sur le bord de la mer. C'était enfin parce qu'il savait la mesure des sentiments religieux

de la jeune fille qu'il avait osé si hardiment parler de sa prétendue passion.

Si M. Saint-Yves eût compris la sainteté du mariage, s'il eût été un honnête homme, dans la simple acception du mot, il n'aurait pas agi ainsi.

Si M. Michel de La Villette, au lieu de voir dans cette union un moyen de refaire sa fortune, avait été soucieux du bonheur de son fils, loin d'aider le jeune homme dans ses entreprises, il l'en aurait écarté.

Mais si d'un côté, M. Saint-Yves n'avait jamais considéré le mariage que comme spéculation; de l'autre, plein de son mérite, il se persuadait que sa femme l'aimerait trop pour songer jamais à le tromper. Enfin l'hypothèse éloignée d'une union malheureuse fût-elle venue à sa pensée, que notre gandin n'eût pas été pour cela arrêté dans ses projets.

Il y avait dans le cœur du faux gentilhomme quelque peu de levain des mœurs de la régence.

Cependant le plus difficile n'était pas fait, sans doute c'était quelque chose que d'avoir conquis le cœur de la jeune fille; et le fol amour de Jeanne — Jeanne qui, livrée entièrement à sa passion, donnait à ses rêves insensés des heures que son digne père consacrait au travail et à la prière; — sans doute ce fol amour était un puissant allié dans la guerre dé-

clarée à la dot; mais il restait encore le consentement du père à obtenir.

Surprendre le cœur d'une jeune romanesque que rien ne défend, ni les conseils d'une mère, ni la foi en Dieu, n'est après tout qu'une tâche assez facile; mais enlever le consentement d'un père, riche, honnête, sachant compter, et que n'éblouissent ni le nom ni le rang, alors que soi-même on est dans une situation difficile, c'est une entreprise qui ne s'accomplit pas en quelques heures. Il faut autre chose que des regards passionnés, de tendres discours, des soupirs étouffés et des vêtements coupés à la dernière mode.

M. de La Villette père se rendait parfaitement compte de la situation; mais maître Saint-Yves voyait tout en rose. Le modeste gandin était naïvement persuadé que le père Lacret, en sa qualité de paysan, de rustre, comme il l'appelait dans ses entretiens avec son père, se croirait très-honoré de l'avoir pour gendre. D'ailleurs, ajoutait-il, quand le boursier lui faisait des observations sur ce point, la petite est folle de moi, et elle saura bien vaincre la résistance du bonhomme, au cas où celui-ci serait tenté d'en opposer une. En cela ces messieurs compétaient fort mal. (La suite au prochain numéro.)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, SAUMUR,

GALERIE SPÉCIALE DE CONFECTIONS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Il est aujourd'hui prouvé, par plusieurs années d'expériences, que les personnes qui s'habillent dans notre Maison font une économie de plus de 40 pour 100 sur le prix qu'elles paieraient chez leur tailleur. Nous avons en ce moment un assortiment des plus complets, composé de plus de 10,000 Vêtements pour Hommes.

Nous donnons plus bas un aperçu bien exact des prix des articles les plus avantageux.

Vêtements de maison molleton laine.....	9 f. 50	Mac-Farlane ondulé extra.....	40 f. »	Habille complet, paletot, pantalon et gilet:
Solférino ratiné.....	42 »	Caban.....	9 »	Pour hommes.....
— — extra.....	18 »	— ratiné.....	30 et 35 »	Pour jeunes gens de 14 à 16 ans.....
Paletot très-chaud, double face, bonne		— enfant de 10 à 15 ans, depuis.....	6 75 »	
qualité.....	30 »	Redingote habillé.....	35 »	PANTALONS.
Pardessus nouveauté.....	35 »	— drap Sedan, tout ce qui se fait		Pantalon cuir laine.....
— — drap anglais.....	48 »	de plus beau.....	58 »	— nouveauté.....
— extra riche qualité, de 120 et		Habit noir extra.....	60 »	— drap Elbeuf.....
140 fr. chez tous les tailleurs.....	58 »			15, 18 et 20 »
Paletot édredon.....	28 »	GILETS.		Pantalons satin noir, très-belle et très-
— ratiné.....	30 »	Gilet drap.....	4 50 »	bonne qualité.....
Mac-Farlane.....	29 »	— nouveauté.....	6, 7 et 8 »	19 »
		— — extra.....	12 »	Chemises confectionnées, Faux-Cols, Cravates, Foulards, Cache-Nez.

Grand assortiment de Vêtements pour Jeunes Gens et Enfants. Toutes les tailles sont parfaitement assorties.

Un tailleur étant attaché à notre maison, nous sommes en mesure de livrer toute commande dans les 24 heures.

Choix des plus considérables de NOUVEAUTÉS et CONFECTIONS pour Dames : Robes, Châles, Draperies, Toiles, Madapolams, Couvertures, Descentes de lit, Mercerie, Rubans, Corsets, Articles pour Couturières et Tailleurs, Bonneterie, Bas, Chaussettes, Tricots, Laines à tricoter et à tapisser.

ADMINISTRATION DES HOSPICES
DE SAUMUR.

ARBRES MARMENTEAUX A VENDRE

La vente aura lieu en trois lots, composés comme suit, SAVOIR :

1^{er} LOT.

Sur la métairie du Rocheteau, commune de Veziens,

Chêne marmenteau 1

Sur la métairie de la Saunerie, commune de Coron,

Chênes marmenteaux 10

Sur la métairie de la Ratière, commune de Somloire,

Chênes marmenteaux 8

Sur la métairie de la Rénière, commune de Somloire,

Chênes marmenteaux 2

Sur la métairie de la Gabinière, commune de Somloire,

Chênes marmenteaux 2

Nombre total du 1^{er} lot..... 23 arbres.

Sur la mise à prix de 840 fr.

2^e LOT.

Sur la métairie des Eponneries, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), exploitée par le sieur Prudhomme,

Chênes marmenteaux 44

Chêne mousard..... 1

Frênes..... 3

Alisiers..... 3

Ormeau..... 1

Bouillard..... 1

Nombre total du 2^e lot..... 53 arbres.

Sur la mise à prix de 2,280 fr.

3^e LOT.

Sur la métairie des Grandes-Eponneries, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), exploitée par le sieur Rigauveau, Chênes marmenteaux 20
Peupliers..... 20

Nombre total du 3^e lot..... 40 arbres.

Sur la mise à prix de 1,280 fr.

Tous ces arbres sont marqués d'un coup de marteau.

L'adjudication s'en fera à Vihiers, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire, le dimanche 6 janvier 1867, à midi.

S'adresser aux métayers pour voir les arbres, et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, soit à M^e TAHET, notaire à Vihiers, soit au secrétariat de l'Administration des Hospices, à Saumur, soit à M. HUMEAU, architecte-expert, à Melay près Chemillé. (563)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En ladite étude,

Le 25 décembre, à deux heures après midi,

Un clos de un hectare, entouré de murs, planté de jeunes arbres, au Clos-aux-Loups;

Et un autre morceau de 8 ares 25 centiares de vigne, au même lieu, en partie clos de murs, dans lequel est une petite maison, composée de deux chambres, pressoir et puits;

Le tout situé sur la limite des communes de Bagneux et de Saint-Florent.

On détaillerait, au gré des adjudicataires.

S'adresser à M. ROUSSEAU-BOURGON, à Saint-Florent, ou à M^e LEROUX, notaire. (595)

Etude de M^e Gatecel, commissaire-priseur, rue St-Gilles, 4, près le musée, à Angers.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS,
d'une nombreuse collection

DE TABLEAUX

anciens et modernes,

Porcelaines de Saxe et du Japon

Gravures et Objets d'art,

Dépendant de la succession de

M. BRIFFAULT,

membre de la Société générale

d'archéologie,

Le mercredi 26 décembre 1866 et jours suivants, à midi et à six heures du soir;

Salle de ventes mobilières, rue du Grand-Talon, 14, à Angers. (602)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

D'EFFETS MILITAIRES ET OBJETS RÉFORMÉS.

Le jeudi 27 décembre 1866, à midi, par le ministère du Receveur des Domaines de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères d'un grand nombre d'effets militaires hors de service et autres objets réformés.

La vente aura lieu dans l'ordre et dans les lieux suivants : 1^o à l'École de cavalerie; 2^o à l'Hôpital; 3^o au Magasin de l'Arçonnerie; 4^o aux Substances militaires; 5^o à l'hôtel du Génie, rue de la Petite-Bilange.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (583)

A CEDER DE SUITE
Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE
Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n^o 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

Une maison de commerce demande un APPRENTI, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (515)

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le